

rait leur supérieur, ou de leur abbé ou prieur de la maison. Hors de là ils seront réputés excommuniés et infâmes par le juge et par leur partie, et traités comme absolument inhabiles à un pareil ministère. Ce qui restera des tables dans les couvents sera recueilli et distribué aux pauvres à la volonté du supérieur. Les chanoines réguliers porteront de *grandes* couronnes, et les moines de *très grandes*; en sorte que pour ceux-ci le cercle des cheveux ait la largeur de deux ou trois doigts. Le concile ne dédaigne pas même de spécifier quelle doit être leur chaussure, haute et fermée. Ils ne passeront pas légèrement d'une église à une autre, et chacun d'eux n'aura qu'une église et une demeure fixe. Les chanoines réguliers ne paraîtront jamais sans surplis. Ils ne pourront rien tenir d'une église à titre de prébende, non plus que les moines. Les uns et les autres ne peuvent admettre à la profession religieuse, ni à l'administration des sacrements, ni inhumer chez eux, sous peine d'anathème, des gens reconnus pour usuriers, pour excommuniés ou nommément interdits : et s'ils osent le faire, ils seront condamnés aux dommages que les autres églises en pourraient souffrir, sauf cependant les privilèges du Saint-Siège. Quand les prieurés fourniront suffisamment à la subsistance de trois religieux, on en formera une communauté; quand ils n'y fourniront pas, on fera une union de plusieurs prieurés.

32^e CANON. Ce canon et les onze suivants renouvellent et confirment tout ce qui avait été réglé en différents temps pour la sûreté publique, et plus récemment pour le maintien de la paix entre seigneur et seigneur et les communes du pays. On y décerne les plus sévères peines contre ceux qui la violent; l'on exhorte à les poursuivre avec toute la puissance des deux glaives.

43^e CANON. On réprime la liberté des nouvelles impositions ou nouveaux péages.

44^e CANON. On charge les barons qui ont droit de péage du soin des chemins, pour en bannir les pilleries et les vols; sinon on les rend responsables des injures que les voyageurs et les marchands auraient souffertes sur leurs terres.

45^e CANON. On proscriit, sous peine d'anathème, les associations et les confréries qui s'établissaient sans la permission du seigneur du lieu ou de l'évêque, à moins d'une pressante nécessité ou d'une évidente utilité. Ces confréries dégénéraient souvent en conjurations et en conspirations qui troublaient les villes, les bourgades et jusqu'aux simples villages.

46^e CANON. On ordonne quelques moyens de pourvoir à l'extinction

de l'hérésie; mais ce n'est que ce qui avait été ordonné dans le 2^e canon du concile d'Avignon, en 1209 (1).

N^o 1379.

CONCILE DE PARIS.

(PARISIENSE.)

[Le mois d'août 1215.] — Robert de Courçon, légat du Saint-Siège, tint ce concile, dans lequel il fit un statut pour l'école de Paris. Ce statut embrasse toute la discipline de l'école.

N^o 1380.

IV^e CONCILE DE LATRAN, XII^e GÉNÉRAL.

(LATERANENSE IV, GENERALE.)

[Le mois de novembre de l'an 1215.] — Le pape Innocent III convoqua ce concile par une bulle, datée du 19 avril 1213, qu'il envoya par toute la chrétienté. Les motifs de la convocation du concile furent le recouvrement de la Terre sainte, la réformation des mœurs de l'Église universelle, l'extinction des guerres et des hérésies, l'affermissement de la foi et le rétablissement de la paix.

Il se trouva à ce concile quatre cent douze évêques (2), en y comprenant le patriarche de Constantinople et celui de Jérusalem; soixante-onze primats et métropolitains, trois cent quarante évêques, avec les légats ou les procureurs des patriarches d'Alexandrie et d'Antioche, et de tous les autres prélats qui avaient eu la liberté de les envoyer; plus de huit cents abbés et prieurs; les députés des chapitres et les ambassadeurs de ceux des princes séculiers, et de celles des villes à qui le pape avait adressé ses lettres. Frédéric II, élu roi des Romains, Henri, empereur de Constantinople, Philippe, roi de France, Jean, roi d'Angleterre, Jean de Jérusalem, André de Hongrie, Hugues de Chypre, Jacques d'Aragon, fils de Pierre, tué à Muret, y avaient nommément les leurs.

On compta en tout deux mille deux cent quatre-vingt-trois personnes qui avaient le droit d'assister aux assemblées; leur nombre était bien plus considérable qu'à l'époque du dernier concile général de Latran,

(1) *Histor. Albig.*, c. 80. — Duchesne, tom. V, pag. 769. — Le P. Labbe, tom. XI, pag. 107.

(2) Hurter, dans son *Histoire d'Innocent III*, dit qu'il y avait quatre cent douze évêques outre les métropolitains et les patriarches. Les autres auteurs s'accordent à dire qu'il y avait en tout quatre cent douze prélats.

sous Alexandre III. « Rome catholique, remarque Hurter, apparut avec
 « un éclat tel que jamais un semblable n'avait glorifié Rome dans toute
 « sa puissance. » Innocent III fit donc l'ouverture du concile le jour
 de la fête de saint Martin, le 11 de novembre, dans l'église du palais de
 Latran, appelée aussi du Sauveur, ou la basilique de Constantin. La
 foule était si grande que l'archevêque d'Amalfi fut étouffé par le peuple
 sous le vestibule de cette église (1). Lorsque tous furent rassemblés, le
 pape monta sur son trône, donna la bénédiction à l'assistance, et ouvrit
 le concile par l'allocution suivante :

« *J'ai désiré avec ardeur manger avec vous cet agneau pascal avant
 « ma passion, c'est-à-dire avant que je meure* (2).

« Comme le Christ est ma vie et la mort mon gain, je ne me refuse
 « pas à boire le calice de la souffrance, d'après la volonté de Dieu, à
 « ce qu'il me soit présenté pour la défense de la foi catholique, pour la
 « délivrance de la Terre sainte, ou pour la liberté de l'Église, quoique
 « mon désir fût de vivre dans la chair jusqu'à ce que l'œuvre com-
 « mencée soit accomplie; cependant que la volonté de Dieu, et non la
 « mienne, se fasse (3)! C'est pourquoi je vous dis : *Je désire manger
 « cet agneau pascal avec vous avant ma passion.*

« Les désirs de l'homme sont nombreux et divers; qui pourrait les
 « énumérer tous? Cependant on peut les ramener à deux espèces : aux
 « désirs charnels et aux désirs spirituels; les désirs spirituels sont tous
 « ceux qui tendent vers les choses célestes et éternelles; les désirs
 « charnels, ceux qui tendent vers les choses temporelles et terrestres.
 « Le prophète dit de ceux-là : *Mon âme désire voir en tout temps la
 « droite* (4); et la fiancée, dans le Cantique des cantiques : *Je me suis
 « assise à l'ombre de ce que je désire avec ardeur, et son fruit était
 « doux à mon palais* (5). L'Apôtre dit de ceux-ci : *Fuyez les désirs de
 « la chair qui luttent contre l'esprit* (6), et dans un autre endroit :
 « *Éloignez de moi tous les mauvais désirs* (7). Mais moi, j'invoque en
 « témoignage celui qui est un témoin fidèle au ciel, que j'ai désiré,

(1) Chron. Amalph. fragm. in Murat. Antiq.; I, 216.

(2) Saint Luc, ch. XXII.

(3) Un peu plus de huit mois après ce concile, Innocent III, qui était encore
 dans la force de l'âge, n'existait plus. Il semble qu'il annonçait ici sa mort pro-
 chaine, ou qu'il la pressentait.

(4) Psaume CXVIII.

(5) Cantique, ch. II.

(6) 1^{re} épître de saint Pierre, ch. II.

(7) Ecclesiastique, ch. XXIII.

« non par un désir de la chair, mais par un désir de l'esprit, manger
 « cet agneau pascal avec vous, non pour une satisfaction terrestre ou
 « pour une gloire temporelle, mais pour l'amélioration de l'Église uni-
 « verselle, et principalement pour la délivrance de la Terre sainte.

« Vous me demanderez peut-être quel est cet agneau pascal que je
 « désire manger avec vous? Car le mot agneau pascal a diverses si-
 « gnifications dans l'Écriture-Sainte; il signifie jour, heure, agneau;
 « pain sans levain, fête et le Christ lui-même. En hébreu, il signifie
 « passage; en grec, il veut dire *souffrir*, à savoir que nous devons
 « passer à la félicité par les souffrances. Ce n'est pas cette pâque du
 « passage que je désire célébrer avec vous, passage dont il est dit dans
 « le livre de l'Exode, *qu'ils se hâtent de manger, car c'est le passage
 « du Seigneur* (1).

« On lit dans le livre des rois et des Paralipomènes (2), que le temple
 « a été rétabli dans la dix-huitième année du règne du roi Josias et
 « que la pâque fut célébrée avec une solennité telle qu'on n'en avait
 « jamais vu de pareille depuis les temps des juges, pendant les temps
 « des rois. Cette histoire serait-elle un symbole de l'époque actuelle,
 « afin que dans cette dix-huitième année de notre règne, le temple du
 « Seigneur, qui est l'Église, soit rétabli, et que la pâque soit célébrée,
 « savoir ce saint concile, par lequel doit s'opérer un passage du vice à
 « la vertu, tel que cela n'arriva jamais en Israël depuis les temps des
 « juges et des rois, c'est-à-dire des saints Pères, des princes catholi-
 « ques, du peuple chrétien. J'espère fermement en celui qui a fait
 « cette promesse à ceux qui croient en lui : *Où deux ou trois se trou-
 « vent assemblés en mon nom, je suis au milieu d'eux* (3); je crois qu'il
 « se trouve au milieu de nous qui sommes assemblés pour célébrer
 « cette pâque dans cette basilique de notre Sauveur, au nom de notre
 « Sauveur et pour notre salut.

« Je désirais célébrer avec vous une triple pâque, une corporelle,
 « une spirituelle, une éternelle. Une pâque corporelle, un passage
 « d'un lieu à un autre pour délivrer Jérusalem opprimée; une pâque
 « spirituelle, un passage d'une situation à une autre pour l'améliora-
 « tion de l'Église universelle; une pâque éternelle, un passage d'une
 « vie à l'autre, à la gloire éternelle. Jérusalem nous appelle par les
 « lamentations de Jérémie : *Vous tous qui passez, arrêtez-vous et re-*

(1) Exode, ch. XII.

(2) IV^e livre des Rois, ch. XXIV. — II^e livre des Paralipomènes, ch. XXXV.

(3) Saint Matthieu, ch. XVIII.

« *gardez si une douleur est semblable à la mienne* (1)! Venez auprès
« de moi vous tous qui me cherchez, afin de me délivrer d'un si grand
« malheur! Car, moi qui étais autrefois la maîtresse des peuples, je
« suis maintenant esclave; moi qui débordais de population, je suis
« déserte; les rues de Sion sont tristes, car personne ne marche au
« milieu d'elles pour se rendre à la solennité; ses ennemis règnent
« sur elle; tous les lieux saints sont profanés; le sépulcre du Sei-
« gneur, autrefois plein de gloire, est sans éclat. Là où Jésus-Christ,
« le fils unique de Dieu, était adoré, on y révère Mahomet, le fils de
« la perdition. Les fils des étrangers se moquent de moi et ils insultent
« le bois de la croix: Tu mettais, disent-ils, ta confiance dans
« ce bois, qu'il t'aide, s'il le peut! O honte! ô insulte! les fils de la
« servante, les malheureux descendants d'Agar ont rendu esclave notre
« mère, la mère de tous les fidèles; elle dont le psalmiste dit:
« *L'homme appellera Sion sa mère, et Dieu homme est né en elle, et le*
« *Très-Haut l'a fondée* (2); elle, où Dieu notre roi voulut opérer le
« salut il y a des siècles, comme sur le point central de la terre.

« Que devons-nous faire maintenant, chers frères? Je m'en réfère
« entièrement à votre volonté; je m'ouvre entièrement à vous; je me
« sou mets à votre conseil; je suis prêt, si bon vous semble, à me don-
« ner personnellement toutes les peines, à me rendre chez les rois,
« les princes et les peuples, même à aller dans la Terre sainte, et, si
« je puis, à les éveiller d'une voix forte, afin qu'ils se livrent pour
« combattre le combat du Seigneur, venger l'insulte faite à Jésus-
« Christ qui a été expulsé à cause de nos péchés de son pays et du
« séjour qu'il a racheté de son sang, et dans lequel il a accompli tous
« les moyens de salut pour notre rédemption. Nous, prêtres du Sei-
« gneur, nous devons attacher une importance particulière à cette af-
« faire; que d'autres le fassent aussi, et viennent secourir la Terre
« sainte avec nos biens et notre sang; personne ne devrait reculer
« pour participer à une si grande œuvre, à une récompense si magni-
« fique. Dans les temps antérieurs, le Seigneur, voyant une humili-
« tion semblable d'Israël, opéra aussi le salut par des prêtres; car il
« délivra Jérusalem et le temple des mains des infidèles par Matta-
« thias, fils du prêtre Machabée (3).

« Quant au passage spirituel, le Seigneur en parle à l'homme revêtu

(1) *Thren.* I.

(2) *Psaume LXXXVI.*

(3) *1^{er} livre des Machabées, ch. IV.*

« d'un habit de lin et portant à la hanche l'écritoire de l'écrivain, en
« disant: *Traverse le milieu de la ville et marque d'un T sur le front*
« *tous ceux qui pleurent et gémissent sur les horreurs qui s'y sont*
« *commises* (1). Il ordonna alors à six hommes portant des instru-
« ments de mort dans les mains: *Parcourez la ville et frappez tous*
« *ceux qui ne portent pas cette marque; n'épargnez personne;*
« *commencez par mon sanctuaire.* L'homme revêtu des habits de lin
« et portant une écriture à la hanche doit être celui qui parle; l'homme
« riche en vertus comme celui dont parle l'Écriture sainte: *Il y avait*
« *un homme dans le pays de Hus du nom de Job; il était simple et*
« *juste, craignant Dieu, ayant de l'aversion pour le mal* (2). Il est
« vêtu de lin, c'est-à-dire armé par la vertu et les bonnes œuvres,
« suivant une autre sentence: *Que tes vêtements soient toujours*
« *blancs* (3), c'est-à-dire que tes œuvres soient pures; car la toile de
« lin désigne, à cause de sa blancheur, la pureté et l'honnêteté; c'est
« pourquoi elle a été adoptée du temps de la loi pour le vêtement sa-
« cerdotal. Mais l'écrivain le plus parfait et le premier est l'Esprit-
« Saint, le doigt de Dieu qui a écrit les deux tables de l'alliance, dont
« le psalmiste dit: *Ma langue est la plume d'un écrivain qui écrit*
« *promptement* (4). Le don de la connaissance est le vase de cet écri-
« vain auquel la plume de la langue prend l'encre de la doctrine et
« écrit sur le parchemin des cœurs. Le siège des désirs se trouve
« dans les reins. C'est pourquoi le Seigneur commande: *Ceignez vos*
« *reins* (5); et le psalmiste ajoute: *Prie le Seigneur* (6). Celui-là pos-
« sède le vase de l'écrivain, qui a reçu du Saint-Esprit le don de la
« connaissance, et qui tient en bride les désirs de la chair, afin que la
« science et la vie soient en harmonie, et que l'on puisse lui dire:
« *Médecin, guéris-toi toi-même; car pourquoi prêches-tu, ne volez*
« *pas, et tu voles le premier? Pourquoi enseignez-vous, ne commet-*
« *tez pas d'adultère, et tu commets le premier un adultère* (7)? C'est
« pourquoi la vérité éternelle dit: *Que vos reins soient ceints* (8) et
« *portez des cierges brûlants* (9).

(1) *Ézéchiel, ch. I.*

(2) *Job, ch. I.*

(3) *Eccles., ch. IX.*

(4) *Psaume XLIV.*

(5) *Exode, XII.*

(6) *Psaume XXV.*

(7) *Saint Luc, ch. IV.*

(8) *Saint Paul aux Romains, ch. II.*

(9) *Saint Luc, ch. XII.*

« Il ordonne ensuite de traverser la ville et de marquer d'un T le
 « front des hommes qui pleurent et gémissent. Le thau est la dernière
 « lettre de l'alphabet hébreu et il a la forme d'une croix, telle qu'était
 « celle de Jésus avant que Pilate n'attachât une inscription au-dessus
 « du Seigneur crucifié; laquelle croix a été aussi merveilleusement
 « figurée par le sang de l'agneau dont les poteaux des portes et la
 « marche supérieure des maisons étaient arrosés. Chacun possède au
 « front cette marque qui montre la puissance de la croix dans les
 « œuvres, selon la sentence apostolique : *Qui crucifie sa chair et tous*
 « *ses désirs et ses passions* (1); et celui qui dit avec l'apôtre: *Loin de*
 « *moi toute gloire, excepté celle de la croix de Notre Seigneur Jésus-*
 « *Christ, par laquelle le monde m'est crucifié et moi au monde* (2)!

« Ceux-ci pleurent et gémissent sincèrement sur toutes les horreurs
 « qui se commettent, parce que les péchés du prochain sont un grin-
 « cement de dents pour les justes. *Qui est faible*, dit l'apôtre, *et je*
 « *ne serais pas faible avec lui; qui se scandaliserait, et je ne brûle-*
 « *rais pas* (3)!

« L'homme donc aux vêtements de lin et au vase d'écrivain aux
 « hanches doit traverser la ville et marquer d'un T les fronts de ceux
 « qui pleurent et gémissent sur toutes les horreurs qui s'y trouvent.
 « C'est ainsi que le pape, qui est établi gardien de la maison d'Israël,
 « doit parcourir toute l'Église, qui est la ville du grand roi, la ville qui
 « est fondée sur la montagne; et il doit examiner et éprouver le mérite
 « de chacun, afin que le bien ne soit pas désapprouvé et le mal ap-
 « prouvé; afin que les ténèbres ne soient pas appelées lumière, et la
 « lumière ténèbres (4); afin qu'ils ne tuent pas les âmes qui ne doi-
 « vent pas mourir, et ne fassent pas espérer la vie à ceux qui ne
 « doivent pas vivre. Et afin de pouvoir reconnaître et discerner ces
 « deux choses distinctes, il doit faire une marque sur leurs fronts,
 « savoir ceux qui pleurent sur les fautes et gémissent sur l'impiété,
 « sur l'abomination qui se commet dans la ville.

« Si nous scrutons avec soin, ainsi que cela avait été ordonné au
 « prophète, nous découvrirons les horreurs les plus grandes, les plus
 « abominables, et quelques-unes même commises dans le temple.
 « Vous devez être les six hommes portant des instruments de mort dans

(1) *Saint Paul aux Galates, ch. v.*

(2) *Id. Ibid., ch. vi.*

(3) *II^e épître de saint Paul aux Corinthiens, ch. xi.*

(4) *Isaïe, ch. v. — Ézéchiel, ch. xiii.*

« les mains des hommes des vertus! Ils étaient six à cause du signe du
 « nombre, afin que vous soyez parfaits en œuvres et en paroles. Le
 « nombre six est parfait, d'après la composition de ses parties; c'est
 « pour cela que Dieu a créé le ciel et la terre en six jours, qu'il a
 « racheté le genre humain à la sixième heure du jour, etc. L'instru-
 « ment de mort que vous devez porter à la main pour l'extermination
 « des impies, c'est l'autorité papale que vous avez à appliquer, sui-
 « vant la parole du psalmiste qui dit : *Le matin, de bonne heure, je*
 « *mis à mort tous les pécheurs de la terre, afin d'extirper de la ville*
 « *du Seigneur tous ceux qui font le mal* (1). Dans un autre endroit,
 « il est dit de ces instruments : *Il tendit son arc, l'arma, y plaça les*
 « *instruments de mort, et rendit les flèches brûlantes* (2).

« Il vous est donc ordonné de traverser la ville en le suivant, c'est-à-
 « dire en suivant votre pontife suprême, comme votre guide, votre
 « chef, votre maître, afin que vous frappiez par l'interdit, la suspense,
 « l'excommunication et la déposition, selon les proportions de la faute,
 « tous ceux que vous ne trouverez pas marqués par *Celui qui ferme*
 « *ce que personne ne peut ouvrir et qui ouvre ce que personne ne peut*
 « *fermer* (3). Mais vous ne ferez aucun mal à ceux qui sont marqués
 « du signe, comme il est dit ailleurs : *Ne faites point de mal ni à la*
 « *terre, ni à la mer, ni aux arbres, jusqu'à ce que nous ayons marqué*
 « *au front les serviteurs de Dieu* (4). Il est dit des autres : *Que votre*
 « *œil n'épargne qui que ce soit* (5) et qu'il n'y ait point chez vous
 « acception de personne. Dans un autre endroit il est dit : *Frappez de*
 « *manière à guérir, mettez à mort afin de vivifier, suivant l'exemple*
 « *de celui qui dit : Je mettrai à mort et je vivifierai, je frapperai et*
 « *je guérirai* (6). *Commencez par mon sanctuaire* (7), car le temps est
 « arrivé où, d'après la sentence de l'apôtre *le jugement doit commen-*
 « *cer par la maison du Seigneur* (8). Car toute la corruption du peuple
 « provient spécialement du clergé. Quand le prêtre, qui est l'oint du
 « Seigneur, pèche, il fait pécher le peuple (9). Quand les laïques le
 « voient commettre des fautes honteuses et graves, son exemple les

(1) *Psaume c.*

(2) *Psaume vi.*

(3) *Apocalypse, ch. iii.*

(4) *Ibid., ch. xviii.*

(5) *Ézéchiel, ch. ix.*

(6) *Deutéronome, ch. xxxiii.*

(7) *Ézéchiel, ch. ix.*

(8) *I^{re} épître de saint Pierre, ch. iv.*

(9) *Lévitique, ch. iv.*

« entraîne à toutes les horreurs et à tous les vices ; et, quand ils sont
« blâmés par quelqu'un, ils répondent aussitôt : Un fils suit l'exemple
« de son père (1), et on ne peut exiger autre chose, si ce n'est que le
« disciple soit comme le maître. C'est ainsi que s'accomplit la sentence
« du prophète : *Le prêtre sera ce qu'est le peuple* (2), et même pire.
« *Rougis, ô Sion, dit la mer* (3). De pareils maux ont surgi dans le
« peuple chrétien ; la foi périt, la religion est défigurée, la liberté est
« minée, la justice est foulée aux pieds. Des hérétiques s'élèvent ra-
« pidement, des schismatiques lèvent audacieusement la tête, des
« parjures exercent leur rage, les enfants d'Agar triomphent !

« Quant au passage dans l'éternité, le Seigneur dit en parlant de
« lui : *Heureux les serviteurs que le Seigneur trouvera veillant quand
« il viendra ; en vérité, je vous le dis, il s'apprétera pour les servir et
« il les fera asseoir à sa table* (4). Les martyrs se réjouissent de ce
« passage, suivant les paroles du psalmiste : *Nous avons passé par le
« feu et par l'eau, et tu nous as reconfortés* (5). C'est cette pâque
« que je désirais avant tout manger avec vous dans le royaume de
« Dieu. Mais il y a une nourriture spirituelle et une nourriture tem-
« porelle. Il est dit de la première : *Donnez-leur à manger* (6) ; de
« l'autre : *tue et mange* (7). Il y a une nourriture de la faute et une
« nourriture de la punition. On lit de la première : *Ils mangent les
« sacrifices des morts* (8) ; de l'autre : *mon glaive dévorera la chair* (9).
« Il y a encore une nourriture de la doctrine et une nourriture de la
« pénitence ; il est dit de celle-là : *J'ai un mets à manger que vous ne
« connaissez pas* (10) ; de l'autre : *ils mangent de la cendre comme du
« pain* (11). Enfin il y a une nourriture du très Saint-Sacrement de
« l'autel et une nourriture dans la félicité ; le Seigneur dit de la pre-
« mière : *Celui qui me mange vivra par moi* (12) ; de l'autre : *heureux
« celui qui mangera le pain dans le royaume de Dieu* (13).

(1) *Saint Jean, ch. v.*

(2) *Osée, ch. iv.*

(3) *Isaïe, ch. xxiii.*

(4) *Saint Luc, ch. iv.*

(5) *Psaume lxxv.*

(6) *Saint Matthieu, ch. xiv.*

(7) *Actes, ch. x.*

(8) *Psaume cv.*

(9) *Deutéronome, ch. lxxii.*

(10) *Saint Jean, ch. iv.*

(11) *Psaume cx.*

(12) *Saint Jean, ch. vi.*

(13) *Saint Luc, ch. xiv.*

« Je désire avant tout manger ce dernier pain avec vous, cette Pâque,
« afin que nous passions du travail au repos, de la douleur à la joie, de
« la souffrance à la félicité, de la mort à la vie, de la corruption à l'in-
« corruptibilité par Notre Seigneur Jésus-Christ, qu'il soit honoré
« d'éternité en éternité ! Ainsi soit-il (1). »

Les délibérations du concile avaient lieu en séance secrète et les dé-
crets étaient publiés en séance publique. Il y eut une séance publique
le 20 novembre, et la dernière se tint le 30 du même mois, jour de la
fête de saint André. Le concile dura par conséquent vingt jours. Inno-
cent III ouvrit aussi la seconde séance par une allocution dans laquelle
il exhorta le clergé à la vigilance dans la doctrine et la conduite. Nous
ne donnerons de celle-ci que l'extrait suivant :

« Nous devons veiller, dit-il, afin que l'ignorance, la négligence et
« la concupiscence ne viennent pas nous surprendre. Nous devons
« surtout nous mettre en garde contre l'ignorance ; car c'est principa-
« lement notre devoir de contempler d'un œil clair les mystères du
« royaume de Dieu, lesquels ne sont révélés aux autres que dans des
« paraboles. Car nous disons au Seigneur en chantant ses louanges :
« *Je méditerai tes droits, je n'oublierai point ta parole* (2). Nous de-
« vons être la lumière du monde ; mais si la lumière est obscurcie en
« nous, combien alors les ténèbres deviendront grandes ! Nous devons
« être le sel de la terre ; *mais si le sel devient fade, avec quoi sa-
« lera-t-on ? Il mérite alors qu'on le jette dehors et qu'on le foule aux
« pieds* (3). C'est pourquoi loin de vous l'ignorance du discernement !
« La poitrine du prêtre doit conserver la connaissance de la vérité,
« suivant la parole du prophète : *Les lèvres du prêtre renferment la
« sagesse et on apprend de sa bouche à connaître la loi* (4). Veillons
« dans la connaissance ; car celui qui protège Israël ne sommeille pas
« et ne dort pas. Prions donc à cet effet sincèrement, ardemment et
« humblement le Seigneur. »

Les actes du concile furent recueillis peu de temps après sa clôture
par Innocent III, ou du moins par son ordre, en soixante-dix chapitres
et furent traduits à la même époque en grec (5), concernant la doctrine

(1) Le P. Labbe, *Sacros. concil.*, tom. XI, pag. 131.

(2) *Psaume cxviii.*

(3) *Saint Matthieu, ch. v.*

(4) *Malachie, ch. ii.*

(5) Cette traduction se trouva dans un codex de la même époque à la bi-
bliothèque Mazarine ; et lorsque le manuscrit était encore complet, il fut publié
par Mansi dans sa collection des conciles.

de la foi, la constitution intérieure de l'Église, le service divin, la conduite morale, les relations juridiques des personnes ecclésiastiques, quelques droits des ordres religieux et la position des juifs par rapport aux chrétiens. Le pape, qui était un très habile canoniste, avait dressé lui-même les soixante-dix décrets de ce concile et ils sont devenus par la sanction des Pères des décrets de l'Église universelle. Aussi ont-ils servi de fondement à la discipline qui s'est observée depuis et sont devenus fort célèbres parmi les canonistes. Les deux premiers en particulier forment à eux seuls le titre 1^{er} des Décrétales.

1^{er} CANON. Nous croyons fermement et nous confessons avec simplicité qu'il n'y a qu'un seul vrai Dieu, éternel, immense, tout puissant, immuable, incompréhensible et ineffable, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, trois personnes à la vérité, mais qui ne sont qu'une essence, une substance, une nature très simple... Principe unique de tout ce qui existe, créateur de toutes les choses invisibles et visibles, spirituelles et corporelles, qui, par sa vertu toute puissante, a tiré de rien au commencement du temps deux sortes de créatures, la spirituelle et la corporelle; à savoir, les anges et le monde, et ensuite la nature humaine comme participant de l'esprit et du corps dont elle est composée. Car le diable et les autres démons étaient bons dans leur nature quand Dieu les a créés, et d'eux-mêmes ils sont devenus mauvais. Pour l'homme il a péché par la suggestion du diable.

Cette sainte Trinité qui est indivisible selon l'essence commune aux trois personnes, et distinguée selon les propriétés personnelles, a donné au genre humain la doctrine du salut, par la révélation qu'elle en a faite à Moïse et aux saints prophètes et à ses autres serviteurs, dans les temps que sa souveraine sagesse avait réglés.

Enfin Jésus-Christ, fils unique de Dieu, qui a été incarné par la vertu commune à toute la Trinité, conçu de Marie, toujours vierge, par l'opération du Saint-Esprit, fait homme véritable, composé d'une âme raisonnable et d'un corps humain qui est une personne en deux natures, nous a enseigné plus clairement le chemin de la vie. Immortel et impassible qu'il est selon sa divinité, il s'est fait passible et mortel selon son humanité. Il a même souffert pour le salut du genre humain sur le bois de la croix. Il est mort. Il est descendu aux enfers, il est ressuscité des morts et il est monté au ciel; mais il est descendu en âme. Il est ressuscité dans son corps; et il est également monté au ciel en l'un et en l'autre. Il doit venir à la fin des siècles juger les vivants et les morts, et rendre à chacun selon ses œuvres, tant aux réprouvés qu'aux élus; et eux tous ressusciteront dans leurs propres

corps qu'ils ont pendant leur vie, afin qu'ils reçoivent selon leurs mérites, soit bons, soit mauvais, les uns le supplice éternel avec le démon, les autres la gloire éternelle avec Jésus-Christ.

Il n'y a qu'une Église universelle des fidèles, hors de laquelle personne n'est sauvé; dans laquelle Jésus-Christ est en même temps le prêtre et la victime, dont le corps et le sang sont véritablement contenus au sacrement de l'autel sous les espèces du pain et du vin: le pain par la puissance divine étant transsubstantié (1) en son corps, et le vin en son sang; afin que, pour rendre parfait le mystère de l'unité, nous recevions de sa substance ce qu'il a reçu de la nôtre. Personne ne peut être ministre de ce sacrement pour consacrer, que le prêtre légitimement ordonné selon la puissance des clefs de l'Église, que le même Jésus-Christ a données à ses apôtres et à ses successeurs.

Le sacrement de baptême qui est conféré par l'eau, avec l'invocation de la Trinité individuelle, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, suivant la forme de l'Église, est un moyen de salut, tant pour les enfants que pour les adultes, qui que ce soit qui le confère selon les règles.

Et si quelqu'un tombe en péché après le baptême, il peut toujours s'en relever par une véritable pénitence. Ce ne sont pas seulement les vierges et les personnes qui vivent dans la continence, mais aussi les personnes mariées, quand elles se rendent agréables à Dieu par une foi droite et par leurs bonnes œuvres, qui méritent de parvenir à la vie éternelle.

2^e CANON. On y condamne le traité de l'abbé Joachim contre Pierre Lombard, sur la Trinité, où il l'appelle *hérétique et insensé*, pour avoir dit dans ses Sentences « qu'une certaine chose souveraine est « Père, Fils et Saint-Esprit; et que cette chose cependant n'engendre « point, qu'elle n'est point engendrée, qu'elle ne procède point; d'où « Joachim inférait que Lombard mettait plutôt en Dieu une quaternité, « pour ainsi parler, qu'une Trinité. » C'est-à-dire qu'il y mettait, outre les trois personnes, cette essence commune ou cette chose souveraine qui, selon lui, n'engendrait point, n'était point engendrée et ne procédait point. « Or, reprenait l'abbé Joachim, nulle chose qui soit Père, « Fils et Saint-Esprit, ne saurait passer pour n'être ni essence, ni « substance, ni nature. Il accordait pourtant que le Père, le Fils et le « Saint-Esprit sont une substance, une essence et une nature, quoi- « qu'il n'accordât point que leur unité eût rien de réel et de propre: »

[1] Le terme de *transsubstantiation*, employé dans ce canon, est remarquable et condamne d'avance l'erreur des protestants sur la sainte eucharistie.